

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 11 MARS à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des Fêtes de Thennes, sous la présidence de **Monsieur DOVERGNE Alain**

Membres du Bureau Communautaire

Titulaires : 29
Membres présents : 26

Date de la convocation
4 mars 2021

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :
Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, RAMON Marie-Gabrielle, PATRICE-BOURDELLE Christine, BERTOUX Julia, DAMAY Lydie, PERONNET Fabienne,
Messieurs SURHOMME Alain, LAMOTTE Dominique, DURAND Pierre, COTTARD Yves, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, CHANTRELLE Brice, LEROY Jean-Maurice,

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :
Madame RILLET Anne
Messieurs CAPELLE Hubert, DELANAUD Stéphane, BEAUMONT Joël, LESCUREUX André, BOUCHER Michel, VAN OOTEGHEM J. Michel, WABLE Vincent, MAROTTE Philippe, LEVASSEUR Roger,

● Absents et / ou Excusés :
Messieurs TOURNIQUET Gautier, DUTILLEUX Olivier, HOLLINGUE Rémy

OBJET : Procédure ALMEO – Mission APS demandée par l'expert désigné par le Tribunal Administratif d'Amiens

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

Dans le cadre de la procédure devant le Tribunal Administratif d'Amiens liée aux désordres constatés sur l'équipement du Centre Aquatique Intercommunal ALMEO et plus précisément à la demande de M. VAN TOL, Expert désigné par le Tribunal qui diligente les opérations d'expertise,
Vu les notes de M. l'Expert en dates des 19.02.2019, 8.04.2019, 11.06.2019 et la note de synthèse du 20.04.2020,

Visant à répondre à la demande de mission suivante : « dossier d'avant-projet sommaire avec le détail chiffré des travaux de reprise », une consultation a été lancée.

Suite à l'analyse des offres reçues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Entérine l'offre d'APS Avant-Projet Sommaire, consistant à définir la nature et l'importance des travaux de reprise à exécuter, et leur coût prévisionnel provisoire. Le montant pour cette mission s'établit à la somme de 20 000 € HT, présentée par l'équipe constituée par :
 - Pascal PHILIPPE, Architecte d.p.l.g 100, rue Roger Bobbé 76230 BOIS-GUILLAUME, en tant qu'architecte mandataire de l'équipe de Maîtrise d'œuvre,
 - REBER SAS – Thomas REBER – 15, rue Alfred KASTLER 76130 MONT SAINT AIGNAN, en tant qu'économiste de la construction

- HY'DRAL – Jérôme DALIGAUX 1954 rue du Petit Pont – 76840 NOTRE DAME DE BLIQUETUIT, en tant que bureau d'études fluides – génie climatique, spécialisé en thermique et conditionnement de l'air.

- Autorise le Président à signer le contrat et les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 11 MARS 2021
à THENNES

Alain DOVERGNE

Président

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...12/03/21
Affiché le ...12/03/21...

